

# **MAIRIE DE PRUNIERES**

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023**

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 19 janvier 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES (arrivé à 20h20) Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Monsieur Robert FRAYSSINES jusqu'à 20h20.

Madame Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter deux points à l'ordre du jour : rénovation de la salle des fêtes et convention de partenariat avec le CAUE.

Il informe les conseillers que le point relatif au prêt à court terme pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et celui sur la convention adhésion mutuelle sont reportés à une prochaine séance. Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022.

**Le procès-verbal du 17 novembre 2022 est approuvé.**

### **A- ORDRE DU JOUR :**

#### **1°) Rénovation du bâtiment de la mairie et de ses annexes : plan de financement**

Le budget prévisionnel intégrant l'étude de programmation, la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux s'élève à 602 360,00 euros.

Deux plans de financement sont présentés en fonction de l'éligibilité au nouveau Fonds vert mis en œuvre par le Gouvernement :

- Celui avec financements Etat (DSIL) + Région + Département + Actée avec un autofinancement d'environ 180 000 €
- Celui avec financements Etat (DSIL) + Fonds Vert + Département + Actée avec un autofinancement d'environ 120 000 €

Les conseillers approuvent le projet et autorisent le Maire à réaliser les demandes de financement auprès des partenaires.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

#### **2°) Rénovation Salle des fêtes : Modification du plan de financement**

Suivant les matériaux de construction, le montant des travaux et les subventions peuvent varier.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD précise l'option en bois des Alpes, plus onéreuse mais plus belle.

Sans le bois des Alpes, le premier devis est de 28000 € HT.

La demande de subvention FRAT auprès de la Région a déjà été réalisée. Il s'agit de modifier et de compléter le plan de financement dans le cadre de la DETR (Etat).

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

### **3°) Voirie 2023 : Programme et plan de financement :**

Pour les entretiens : VC de Marasse, VC du Pomeyret, Zone de dépôt du Serre, coût total 5 889 euros.

Pour les travaux : VC de Chabrières, VC des Plantas, coût total de 21 403 euros, financements partiels du Département 55% du montant HT avec un autofinancement de 45%

VC de la Clouisse du belvédère jusqu'à la bergerie, coût total de 25 733 €, financement quasi-intégral par RTE.

Monsieur Pierre DOUSSOT souligne que la demande de versement du solde de l'enveloppe RTE doit être faite rapidement, avant 2024.

Madame Annie SOLDADO fait remarquer que le chemin de la Clouisse en a véritablement besoin.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

### **4°) Renouvellement de la convention Salle communales pour la « Gym Douce »**

Cette convention a été signée au départ pour 3 mois jusqu'à fin 2022. Il s'agit du renouvellement de la convention pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2023.

Le montant de la mise à disposition demandé est de 15 euros par trimestre ; soit 60 euros pour 6 mois.

Monsieur Michel DE RANCOURT s'interroge sur le rapprochement avec le montant appliqué pour la salle St Michel soit 500 euros à l'année. Il est précisé que, cette activité Gym douce utilise moins les salles mises à disposition.

Proposition est faite d'un renouvellement de la convention pour 6 mois sur une base de 15 € par trimestre.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

### **5°) Proposition de reprise de gestion du site Internet par Websenso**

Websenso reprendrait la maintenance annuelle, suite à la dissolution de Pays Sud, pour l'assistance et la gestion des emails, pour la somme annuelle totale de 632 € TTC. Le montant pour 2023 a augmenté de 50 euros.

Après discussion, si l'on constate en 2024 une nouvelle augmentation, il faudra étudier un éventuel changement de prestataire.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

### **6°) Avenant à la convention d'occupation de la parcelle communale au Planet.**

Une convention de mise à disposition de la parcelle de superficie de 120 m<sup>2</sup> cadastrée AC n°91 – lieu-dit « Le Planet » a initialement été conclue avec Monsieur Roger MOUTIER, moyennant une redevance de 200 € par an indexée sur l'indice du coût de la construction.

Monsieur Pierre DOUSSOT rappelle l'historique de cette parcelle, qui avait été donnée à EDF au moment de la construction du barrage, qui a ensuite été cédée à la commune.

Monsieur Michel DE RANCOURT évoque les mobilhomes installés par d'autres propriétaires sur ce secteur. On évoque le contentieux KARL avec intervention de la Préfecture.

Il est précisé que les limites (de ce qui appartient ou non à la commune) ne sont pas clairement connues et qu'un bornage coûterait certainement cher.

Monsieur le Maire rappelle que les termes de cette convention de mise à disposition pour M. Moutier, précisent qu'elle ne peut pas être cédée à une autre personne et/ou membre de sa famille. Ce monsieur rend par ailleurs beaucoup de services à la commune. Il propose d'actualiser la convention afin de l'exonérer du coût de la redevance en contrepartie de l'entretien régulier de la parcelle susvisée.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

### **7°) Salon élevage organisé par les Jeunes Agriculteurs 05 (28-30 avril) :**

Une cloche gravée au nom de notre Commune peut être remise aux vainqueurs d'un concours, plusieurs modèles de 14 à 16 cm pour des prix de 340 à 429 euros environ.

Ce salon est ouvert à tous les éleveurs.

Monsieur Michel DE RANCOURT demande s'il y a une autre possibilité de sponsorship pour cette manifestation.

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Monsieur Pierre DOUSSOT et Madame Martine MARSEILLE précisent qu'il s'agit de jeunes éleveurs, que cette manifestation est très intéressante et importante pour les locaux car elle met en avant, au-delà des animaux présentés, les productions du territoire. C'est la 2ème fois depuis 2008 que la commune est sollicitée et nous avons participé une première fois.

Madame Elisabeth MEYNET propose que l'on reste dans la logique des subventions accordées aux associations à hauteur de 300 euros. La cloche est réalisée par l'entreprise artisanale sellerie Baude.

Proposition de faire le don d'une cloche en participant à l'achat d'une cloche à 340,60€.

**VOTE POUR à l'UNANIMITE**

**8°) Renégociation de la convention RPI « Regroupement Pédagogique Intercommunal » avec la Commune de Charges :**

La convention concerne :

- Les représentants des communes au sein de la commission RPI et son fonctionnement ;
- La participation financière de la Commune aux frais de scolarité qui sont en très forte augmentation en raison d'un manque d'actualisation de ces tarifs depuis de nombreuses années ;
- La participation de la Commune aux frais de la restauration scolaire.

La commission RPI a un rôle consultatif afin de débattre et d'émettre toute proposition permettant d'améliorer les conditions d'accueil en élémentaire et maternelle. Chaque commune y est représentée.

Pour les frais de scolarité, le coût de fonctionnement par enfant en septembre 2022 s'élève à : 542,42 euros en élémentaire et à 1 592 euros pour la maternelle.

Madame Céléna MONDON fait remarquer que ces frais sont en forte augmentation notamment pour la maternelle. La participation demandée pour l'école maternelle est plus élevée comparativement à ce qui est fait à Gap et à Savines Le Lac.

Madame Martine MARSEILLE précise que la moyenne nationale pour la maternelle est de l'ordre de 1000 euros environ par enfant.

La Commune de Prunières a négocié une augmentation progressive de l'augmentation des coûts pendant la mandature pour atteindre le coût réel à échéance 2026. La Commune de Charges devra cependant justifier chaque année les coûts transmis pour le calcul de la participation de Prunières. La Maternelle subira une augmentation plus importante (coefficient de 1,85 par an) que l'élémentaire (coefficient 1,5 par an).

Pour les frais de repas, les familles ont déjà subi une augmentation du prix du repas à la rentrée de septembre et le prix du repas passera à 10,43 euros (au lieu de 8,56 euros) au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, donc les Communes vont financer l'augmentation d'environ 2 euros par repas.

Pierre DOUSSOT pose la question de la règle de prise en charge des familles en fonction du quotient familial : « nous devrions délibérer pour décider de la règle de quotient familial que la commune appliquera et du montant qu'elle décide de financer pour les familles du territoire. »

Proposition est faite d'appliquer la même règle de quotient familial que Charges pour les frais de restauration scolaire.

**VOTE POUR à l'UNANIMITE**

*Proposition est faite d'accepter la nouvelle convention RPI sous réserve de remplacer le terme « garde alternée » par le terme « parents séparés » et sous réserve de résilier la convention au cas où les frais de scolarité qui sont déjà significativement plus élevés que la moyenne nationale, dépassent de 60% cette moyenne.*

**VOTE POUR à l'UNANIMITE**

**Monsieur Robert FRAYSSINES nous rejoint à 20H20.**

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

**9°) SYME 05 : représentants de la Commune au collège réseau de chaleur :**

Titulaire proposé Jean Luc VERRIER et suppléant Pierre DOUSSOT.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

**10°) Travaux de rénovation du réseau d'eau potable :**

On nous demande de remettre à jour notre plan d'action, après les travaux de 2022.

Nous devons atteindre un taux minimum d'efficacité de 65% alors que nous étions, avant travaux, à une efficacité de 50,1%.

Monsieur Pierre DOUSSOT précise qu'après travaux on pourrait atteindre 90 % de rendement. Il rappelle également le risque d'une sanction sous forme d'une amende (environ 4 000 euros), si ce plan d'action n'est pas reconnu par l'Agence de l'eau.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

**11°) Rénovation du réseau d'eau potable : prêt à court terme**

Ce point est reporté bien que deux propositions aient été reçues car il faut attendre le vote du budget pour entériner les taux proposés.

**12°) Personnel communal : convention adhésion mutuelle**

Ce point est reporté. Il faudra cependant délibérer afin de respecter les obligations employeurs de participer à la mutuelle des agents d'ici 2024.

**13°) Convention de partenariat du CAUE pour le site de la Bascul'**

Le CAUE assurerait la visite du site, la note de préprogramme, ainsi que la rédaction du dossier de consultation, l'analyse et la présentation des offres, la présence à l'audition des candidats ainsi que le suivi de l'étude de programmation/faisabilité.

Le montant de la prestation s'élève à 325 €/jour pour 4 jours, soit un total de 1300 €.

La dépense sera inscrite au budget 2023 qui sera voté au printemps, par conséquent le règlement du 1<sup>er</sup> acompte ne se fera qu'après le vote du budget.

***VOTE POUR à l'UNANIMITE***

**B - INFORMATIONS DIVERSES :**

**⇒ Formulaire de demande de subvention pour les associations :**

Le formulaire a été mis en ligne sur le Site Internet de la Commune.

**⇒ Le point sur l'avancement des projets communaux :**

- Travaux de la Bascule, le dossier avance.
- L'habillage du transformateur du Belvédère : Jacques BILLON-TYRARD propose de faire l'habillage de la façade du transformateur, mais de ne rien faire dessus. On attend les devis de la table d'orientation.

Les travaux d'eau potable sont bien avancés au Chemin de Faire Face, le Chemin de l'Adroit sera traité ensuite. Un droit de passage temporaire sur la parcelle de Patrick Marseille sera demandé. Sous les Blancs, les travaux devraient commencer début février.

Il sera demandé à Mr Dauchez la destruction du muret qu'il a construit sur le domaine public au Chemin de Faire Face.

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD évoque le plan de cadastre. Sur certaines voies, la route déborde chez des particuliers ou les parcelles privées empiètent sur le domaine communal.

Monsieur Pierre DOUSSOT souligne que comme il va y avoir des travaux, le chemin sera mieux délimité. Ce problème existe sur d'autres chemins, comme par exemple le chemin de pays. Il y aurait trop de chemins à redéfinir en voie communale en défrayant avec des arrêtés d'alignement.

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Idem pour la propriété ex Belin. Il y a un triangle qui appartient à la commune avec des arbres. En échange ils entretiennent les arbres à leur frais.

⇒ **Tarification de l'eau potable**

Monsieur Pierre DOUSSOT signale que nous devons réfléchir à terme à l'augmentation du tarif de l'eau, au regard des frais importants de rénovation du réseau. Une proposition sera faite lors du vote du budget primitif.

**C - QUESTIONS DIVERSES :**

**Madame Annie SOLDADO** : un procès-verbal a été fait pour les dépôts sauvages aux poubelles du Serre après identification du responsable. Les amendes ne semblent pas incitatives.

Monsieur Robert FRAYSSINES pense que l'emplacement de ces poubelles pose question (tous ceux qui descendent de Réallon peuvent s'y arrêter). Le dépôt sauvage est également constaté sur d'autres sites de collecte.

**Michel de RANCOURT** : signale que le Plan Communal de Sauvegarde est abouti, il sera à valider au Conseil Municipal suivant. Des points de dangerosité potentielle sont à analyser comme la solidité du remblai au camping des Blanchons, de la digue de la réserve d'irrigation des Gourres, de la route des Vignes surplombant les ravines à la hauteur du Château ainsi qu'à la jonction du Chemin de Pays".

Monsieur Pierre DOUSSOT suggère que l'on en parle au Département, en vue de la réalisation d'une étude sur la solidité de la route.

Une rencontre de médiation au sujet d'incidents avec des chiens de protection a été faite avec l'intervention d'un spécialiste de la DDT. Une réunion publique aura lieu à ce sujet au printemps pour communiquer auprès de la population, des professionnels et des éleveurs.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe qu'en 2023, la route D109 va être refaite par le Département à partir de l'hélice et jusqu'au cimetière. Les travaux intégreront également l'accotement de Pra Périer au camping le Nautic. Ensuite, elle sera intégralement refaite de 2024 jusqu'en 2026.

Madame Elisabeth MEYNET évoque les écoulements d'eau qui interviennent régulièrement sur leur propriété et demande si le Département ne pourrait pas, à cette occasion, intervenir à ce niveau de la route.

**Martine MARSEILLE** : la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension de la Cabane de Fleureau est en cours. Un appel à projet FEADER sur une nouvelle enveloppe financière devrait intervenir courant 2023.

**Pierre DOUSSOT** informe que la subvention des Espaces Valléens a été attribuée à la Commune pour la phase allant de la Bassine au hameau de l'église. L'Etat finance à hauteur de 47 119 euros et la Région pour 42 500 euros sur 118 000 euros de travaux. Il faut donc d'ores et déjà demander les devis. Les travaux de l'aire d'accueil et le cheminement piétons vont pouvoir commencer prochainement.

**Jean Luc VERRIER** informe qu'un projet « les Balcons de Serre Ponçon » est en cours en partenariat avec les Communes et la Communauté de communes. Une carte touristique dédiée devrait être produite avant l'été ainsi que des panneaux de présentation à chaque entrée de la Commune. Il s'agit d'un complément touristique avec pour chaque commune ses points de vue remarquables (La Clouisse, Le Pomeyret, Le Château).

**Jean Luc VERRIER** : La cérémonie des vœux se déroulera ce dimanche à 16h. Il informe qu'il sera absent du 24 janvier au 7 février mais sera présent pour les Assises départementales de l'eau qui se dérouleront le 10 février prochain.

**La séance est levée à 22 h 00.**

Prunières, le 23 janvier 2023  
Le Secrétaire de séance  
Evelyne PALMAS



Pour le Maire empêché  
Le 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances  
Pierre DOUSSOT

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.  
Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.